



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le lundi **16 janvier 2023** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Gabriel Huard, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

Est absent :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

2023-01-01

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers/conseillères, au directeur général et greffier ainsi qu'aux citoyens présents.

2023-01-02

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2023-01-03

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 à 19 h sur la présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2021
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 à 20 h (budget 2023)
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 à 20 h 30 (Adoption du Règlement 2022-523 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2023)
6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget mensuel – décembre 2022

7. Affaires des contribuables
8. Adoption du Règlement 2022-524 modifiant le Règlement numéro 2009-325 « Règlement de zonage » de la Ville de Paspébiac
9. Adoption du Règlement 2022-525 modifiant le Règlement numéro 2009-323 « Plan d'urbanisme » de la Ville de Paspébiac
10. Avis de motion du Règlement 2023-527 décrétant la fermeture d'une ancienne réserve de route sans désignation cadastrale traversant les lots 892 à 896
11. Dépôt du projet de règlement 2023-527 décrétant la fermeture d'une ancienne réserve de route sans désignation cadastrale traversant les lots 892 à 896
12. Autorisation au directeur général pour appel d'offres – SEAO – Église anglicane – Bibliothèque municipale
13. Autorisation au directeur général – Vente de biens usagés (8 ponceaux)
14. Autorisation à enchérir lors de la vente d'immeubles pour taxes municipales – MRC de Bonaventure
15. Permission de voirie 2023 – MTQ
16. Décompte progressif n° 5 – Groupe Michel Leclerc Inc. – RE : 21-166 21511-2
Réhabilitation rue Day (entre la 5^e avenue Ouest et la 7^e avenue Ouest) – Travaux exécutés au 18 octobre 2022 **79 546.79 \$**
17. Contribution au transport adapté pour l'année 2023
18. Demande de financement pour le projet ski-bus Pin Rouge 2023
19. O H Baie des Chaleurs – Programme de supplément au loyer 2022
20. Rapport des conseillers
21. Affaires nouvelles
22. Période de questions
23. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Dépôt reçu le 7 décembre 2022 de Horizon notaires Inc. pour :
Dossier contribuable : **3 499.25 \$**

2023-01-04

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gabriel Huard, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux antérieurs des séances suivantes soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 à 19 h sur la présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2021
- Procès-verbal de la séance extraordinaire à 20 h (budget 2023)
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 à 20 h 30 (Adoption du Règlement 2022-523 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2023)

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2023-01-05

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois de décembre 2022 d'un montant de **354 095.02\$** soient approuvés pour paiement.

Monsieur le maire énumère les principaux paiements du mois.

2023-01-06

6.2 SUIVI DU BUDGET MENSUEL – DÉCEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 décembre 2022 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

- Disposition de terrain sur la 1^{ère} avenue Est – Offre d'un contribuable
- Passage sur le stationnement entre l'église Notre-Dame et le boul. Gérard-D.-Levesque Est

2023-01-07

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-524 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-325 « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ADOPTER le Règlement 2022-524 modifiant le Règlement numéro 2009-325 « Règlement de zonage » de la ville de Paspébiac.

2023-01-08

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-525 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-323 « PLAN D'URBANISME » DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ADOPTER le Règlement 2022-525 modifiant le Règlement numéro 2009-323 « Plan d'urbanisme » de la ville de Paspébiac.

2023-01-09

10. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2023-527 DÉCRÉTANT LA FERMETURE D'UNE ANCIENNE RÉSERVE DE ROUTE SANS DÉSIGNATION CADASTRALE TRAVERSANT LES LOTS 892 À 896

Monsieur Gabriel Huard, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2023-527 décrétant la fermeture d'une ancienne réserve de route sans désignation cadastrale traversant les lots 892 à 896 sera adopté.

2023-01-10

11. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-527 DÉCRÉTANT LA FERMETURE D'UNE ANCIENNE RÉSERVE DE ROUTE SANS DÉSIGNATION CADASTRALE TRAVERSANT LES LOTS 892 À 896

Monsieur Gabriel Huard, conseiller, dépose le projet de règlement 2023-527 décrétant la fermeture d'une ancienne réserve de route sans désignation cadastrale traversant les lots 892 à 896 qui sera adopté lors d'une séance subséquente.

Voir projet de règlement à l'annexe A

2023-01-11

12. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR APPEL D'OFFRES – SEAO – ÉGLISE ANGLICANE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur général à déposer un avis par appel d'offres via le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale – L'Église anglicane-Bibliothèque municipale.

2023-01-12

13. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – VENTE DE BIENS USAGÉS (8 PONCEAUX)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur général à procéder à la vente de biens usagés dont 8 ponceaux qui ne sont plus d'aucune utilité pour les travaux publics pour un montant de 160 \$.

2023-01-13

14. AUTORISATION À ENCHÉRIR LORS DE LA VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES MUNICIPALES – MRC DE BONAVENTURE

ATTENDU QUE selon l'article 536 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

ATTENDU QUE selon le deuxième alinéa du même article, l'enchère de la municipalité ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure organise une vente d'immeubles aux enchères publiques pour défaut de paiement de taxes **le jeudi 13 avril 2023**;

ATTENDU QUE madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière a été mandatée à représenter la Ville de Paspébiac et à enchérir en son nom lors de la vente pour taxes municipales par voie de cette présente résolution;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Langlois, directeur général de la Ville de Paspébiac, pourra agir comme représentant de Paspébiac advenant l'absence de madame Annie Chapados;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gabriel Huard, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière, ou en son absence monsieur Daniel Langlois, directeur général à représenter la Ville de Paspébiac et à enchérir en son nom lors de la vente pour taxes municipales du **jeudi 13 avril 2023** à la MRC de Bonaventure.

2023-01-14

15. PERMISSION DE VOIRIE 2023 – MTQ

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023, et

QU'elle autorise monsieur Daniel Langlois, directeur général ou Monsieur Marc Loisel, maire à signer les permis requis.

2023-01-15

16. DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 5 – GROUPE MICHEL LECLERC INC. – RE : 21-166 21511-2 RÉHABILITATION RUE DAY (ENTRE LA 5^E AVENUE OUEST ET LA 7^E AVENUE OUEST) – TRAVAUX EXÉCUTÉS AU 18 OCTOBRE 2022 79 546.79 \$

CONSIDÉRANT QU'un 5^e décompte progressif de travaux est émis par le Maître d'œuvre du projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Day soit la firme ARPO Groupe-Conseil inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur général, Groupe Michel Leclerc, accepte le 5^e décompte progressif déposé par le Maître d'œuvre ARPO Groupe-Conseil inc. au montant de **79 546.79 \$** taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur général, à émettre via le service de la comptabilité un paiement au montant de **79 546.79 \$** taxes incluses tel que décrit sur les factures **2481 et 2482** du Groupe Michel Leclerc inc selon le 5^e décompte progressif déposé par ARPO Groupe-Conseil inc. relativement aux travaux sur la rue Day nord entre la 5^e et la 7^e avenue qui porte le cumulatif de dernier paiement à **1 471 449.87 \$**.

2023-01-16

17. CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Paspébiac confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité de Paspébiac confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2023 par une contribution financière de **8 239 \$**.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la direction générale du RÉGÎM.

2023-01-17

18. DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET SKI-BUS PIN ROUGE 2023

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière 2023 par le REGÎM du 15 décembre 2022 pour le trajet des jeunes vers la station de ski Pin Rouge;

CONSIDÉRANT QUE ce projet rassembleur, offert à moindre coût, permet à un grand nombre de jeunes de différents secteurs, de participer à une activité sportive en plein air et leur donne l'opportunité de se mêler et possiblement former des liens d'amitié;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue également à l'économie régionale, puisque la clientèle transportée par ce service représentera un pourcentage important de l'achalandage du centre de ski;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Paspébiac contribue financièrement à ce projet à hauteur de **750 \$**.

2023-01-18

19. O H BAIE DES CHALEURS – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER 2022

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac contribue annuellement au programme de supplément au loyer (PSL) émanant de l'Office d'habitation (OH) de la Baie des Chaleurs;

ATTENDU QUE selon le tableau annuel dudit programme de la Société d'habitation du Québec (SHQ), la participation financière établie entre le 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 est de **881,70 \$** soit 10% du programme de supplément au loyer (PSL);

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le directeur général à émettre un chèque via le service de la comptabilité au montant de **881,70 \$** pour 2022 à l'OH Baie des Chaleurs.

20. RAPPORT DES CONSEILLERS

MADAME NANCY ANGLEHART, CONSEILLÈRE

Madame Anglehart nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

- **Spectacle Quimorucru**

Remerciement aux employés de la Ville qui ont fait de cet événement un grand succès.

- **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Une rencontre est à prévoir au cours des prochaines semaines;

- **Projets**

Le Conseil municipal et l'équipe administrative s'affairent à élaborer des projets structurants qui seront présentés dans les prochains mois.

❖ Bonne et heureuse année à tous les citoyens.

MONSIEUR GABRIEL HUARD, CONSEILLER

Monsieur Huard nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

- **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Un CCU a eu lieu le 16 décembre dernier et une prochaine rencontre aura lieu bientôt.

- **Nouveaux arrivants**

Activités d'intégration.

- **Événement spécial**

Je travaille présentement sur un événement spécial dont vous pourrez voir sur les réseaux sociaux.

- **Rencontres**

Participation à toutes les réunions de travail incluant les assemblées publiques de consultation et les séances extraordinaires.

❖ Bonne et heureuse année à tous les citoyens.

MADAME MARIE-ANDRÉE CÔTÉ, CONSEILLÈRE

Madame Côté nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

- **Monticoles**

Dû aux conditions hivernales, les glissades aux Monticoles ne sont pas débutées; Demande aux motoneigistes de réduire leur limite de vitesse près du bâtiment et à proximité des pistes de ski de fond qui sont présentement ouvertes aux usagers afin qu'il n'y ait pas d'accident ou blessures et ne pas s'aventurer dans lesdites pistes afin de ne pas endommager celles-ci pour les skieurs.

- **Championnat régional de hockey**

Celui-ci aura lieu du 15 au 19 mars 2023 au Complexe sportif.

- **Comité jeunesse**

Une randonnée de ski et raquette nocturne est à prévoir par le Comité jeunesse.

❖ Bonne et heureuse année à tous les citoyens.

MADAME SANDRA LANGLOIS, CONSEILLÈRE

Madame Langlois nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

- **Projet des aînés**

Rencontre le 5 janvier dernier avec mesdames Normande Corbet, Léone Chapados, Lola Babin ainsi que monsieur Christian Bourque concernant le projet des aînés qui débutera sous peu et basé sur la politique familiale et MADA; Plusieurs organismes seront sollicités pour venir informer les aînés de leur mission sur les différents services offerts;

Aux deux mois, un après-midi sera destiné aux aînés ainsi qu'à leurs proches au Centre culturel;

Le 25 janvier prochain, une rencontre est prévue pour statuer sur les dates.

- **Nouveaux arrivants**

Le comité organisateur composé de madame Chantal Grenier comme citoyenne, monsieur Gabriel Huard et moi-même avons statué sur l'événement à venir soit un bingo-cadeaux prévu le 11 mars 2023 (samedi) de 13 h 30 à 15 h 30 au Centre culturel et accessible à tous;

Des remerciements sont adressés à madame Chantal Robitaille pour son accompagnement dans le dossier des nouveaux arrivants;

Rencontre prévue le 6 février 2023 avec madame Sophie Stürzer, coordonnatrice du Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) qui offre un soutien financier aux municipalités qui organisent une activité d'accueil et d'intégration à ses nouveaux arrivants.

- **Voisins solidaires**

Rencontre prévue le 1^{er} février 2023 relativement au dossier « Voisins solidaires » avec monsieur Christian Bourque et madame Karen Audet de la MRC de Bonaventure qui sera notre chargée de projet.

- **Résidences pour personnes âgées (RPA)**

Réception d'un courriel le 12 janvier dernier à l'effet que monsieur David Cormier, notre accélérateur de projets quittait son emploi. Une autre personne lui succédera dès février 2023.

❖ Bonne et heureuse année à tous les citoyens.

MONSIEUR CHRISTIAN GRENIER, CONSEILLER

Monsieur Grenier nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

- **Sécurité incendie**

Une rencontre du comité intermunicipal en sécurité incendie est prévue ce jeudi, 19 janvier à l'Hôtel de ville;

Bilan des interventions sur notre territoire et autres.

- **Site historique national du Banc-de-pêche**

Une rencontre est prévue le vendredi 20 janvier 2023 relativement à la campagne de financement pour le projet « Pavillon d'accueil ».

- **Développement économique**

Une rencontre est prévue le 24 janvier 2023 sur le comité de vitalisation.

❖ Bonne et heureuse année à tous les citoyens.

21. AFFAIRES NOUVELLES

- Entente intermunicipale pompiers – Municipalité Port-Daniel-Gascons

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-01-19

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gabriel Huard, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20 h 18.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier

ANNEXE A

PROJET DE RÈGLEMENT 2023-527 DÉCRÉTANT LA FERMETURE D'UNE ANCIENNE RÉSERVE DE ROUTE SANS DÉSIGNATION CADASTRALE TRAVERSANT LES LOTS 892 À 896

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités d'adopter un règlement prévoyant la fermeture d'une route;

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire et d'intérêt public de décréter la fermeture permanente d'une ancienne réserve de route sans désignation cadastrale sur le territoire de la ville de Paspébiac;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne résulte de la fermeture de l'ancienne réserve de route;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 16^e jour du mois de janvier 2023 relativement à ce règlement;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour objet la fermeture permanente d'une partie de l'ancienne réserve de route, sans désignation cadastrale, traversant les lots 892 à 896 du cadastre du canton de Cox, maintenant connus et désignés comme étant les lots 5 577 007, 5 576 984, 5 576 985, 5 576 992, 5 576 995, 5 576 981 et 5 576 978 du cadastre du Québec, comprise entre l'emprise Nord de la 5^e avenue Est, du côté Sud-Est, et l'emprise Est de la rue Saint-Pie X, du côté Ouest, sur une distance approximative de 187 mètres.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

Marc Loisel
Maire

Daniel Langlois, CPA
Directeur général et Greffier